

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 14 décembre 2021

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec), H4Z 1A2

**Objet : R-4110-2019 phase 3 HQ – Demande d'approbation du Plan
d'approvisionnement 2020-2029 / CORRESPONDANCE DU ROÉÉ RELATIVE AU
LANCEMENT DES APPELS D'OFFRES PAR HYDRO-QUÉBEC**
N/D : 1001-127-3

Chère consœur,

Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) a constaté que Hydro-Québec a procédé au lancement des appels d'offres visés par le dossier en rubrique le 13 décembre 2021. La documentation publiée sur le site internet d'Hydro-Québec associée au lancement des appels d'offres inclut notamment les grilles de sélection et de pondération pour le bloc de 380 MW d'énergie éolienne et pour le bloc de 480 MW d'énergie renouvelable¹, lesquelles sont examinées dans le cadre du présent dossier.

Le ROÉÉ est d'avis que cette publication des grilles sans autorisation est non seulement prématurée, mais contrevient au respect du régime de régulation de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. En effet, le contenu desdites grilles demeure sous examen par la Régie, qui a débuté son délibéré le 8 décembre dernier. Plusieurs intervenants ont soumis des propositions de modulation des grilles suggérées par Hydro-Québec et se sont opposés, notamment, à la contribution recherchée de 1,4 TWh en période hivernale. Dans le respect du délibéré et des compétences exclusives de la Régie, des principes de justice naturelle et du principe de primauté du droit, Hydro-Québec ne peut mener des activités, non encore autorisées, tout en demeurant dans l'attente d'une décision de la Régie.

¹ <https://www.hydroquebec.com/data/achats-electricite-quebec/pdf/dao-2021-02-300mw-20211213.pdf> (p. 52) et <https://www.hydroquebec.com/data/achats-electricite-quebec/pdf/dao-2021-01-480mw-20211213.pdf> (p. 48).

Le ROÉÉ demande donc à la Régie d'ordonner à Hydro-Québec de retirer les portions non autorisées des documents d'appels d'offres publiés sur son site internet ou de décider de toute autre mesure appropriée pour qu'il soit remédié, dans les plus brefs délais, à cette entrave au processus réglementaire.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Gabrielle Champigny

par : Gabrielle Champigny, avocate

GC/bz

cc: (courriel seulement)
M^e Simon Turmel, Hydro-Québec
Bertrand Schepper, analyste
Bernard Saulnier, analyste
Jean-Pierre Finet, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROÉÉ